



# Demande de bourse de lycée en ligne

Préparation  
de la campagne 2019

Guide à l'attention des chefs d'établissement



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE



## Introduction

La démarche de simplification des demandes de bourse scolaire a été initiée à l'automne 2014. Dans ce cadre, des simulateurs de calculs de bourses pour le collège et le lycée ont été mis en ligne sur le site [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr). Cette démarche participe de la contribution des EPLE à la modernisation et la simplification de l'action publique.

**Depuis 2018 le service de demande de bourse de lycée a été généralisé à tous les établissements publics dans l'ensemble des académies : plus de 170 000 demandes de bourses ont été effectuées en ligne, soit 52% des demandes reçues au 17 juillet 2018.**

Ce service en ligne "bourse de lycée" s'adresse aux familles dont les enfants sont scolarisés en classe de troisième dans un collège public ou dont les enfants sont scolarisés en lycée public et non boursiers de lycée en 2018-2019.

Le téléservice de demande de bourse de lycée est intégré au portail Scolarité Services qui donne aussi accès à la fiche de renseignement, à l'inscription au lycée et au livret scolaire unique notamment. Ce service intégré certifie le lien responsable-élève(s) et s'appuie sur la récupération des données fiscales du demandeur directement auprès de la direction générale des finances publiques. Il permet ainsi de simplifier la démarche des parents d'élèves et de fiabiliser et faciliter le suivi des demandes de bourse de lycée dans votre établissement grâce à leur transfert automatique dans Siècle Bourse, et d'en faciliter l'instruction par les services académiques.

Les campagnes de demandes en ligne des bourses ont mis en évidence **un fort besoin d'accompagnement de certaines familles**. La mobilisation des équipes de votre établissement est donc majeure pour favoriser l'utilisation du service en ligne des bourses de lycée et conduire ce changement.

Une étape de relance est particulièrement nécessaire en collège auprès des parents d'élèves de troisième au cours de la deuxième quinzaine du mois de mai. Pour vous aider, l'édition des boursiers de 3<sup>ème</sup> n'ayant pas encore déposé une demande de bourse de lycée est à votre disposition dans l'outil Bourses de SIECLE et peut être utilisé à tout moment de la campagne.

Le présent guide vise à faciliter la préparation de **la campagne annuelle de bourse de lycée pour l'année scolaire 2019-2020 qui se déroulera du 28 mars au 4 juillet 2019.**

Il comprend :

- une liste des actions à prévoir avant et pendant la campagne
- un zoom sur les premières tâches à accomplir : activation du téléservice et notification des comptes d'accès

Parallèlement vous sont transmis :

- un guide pour le suivi des demandes de bourse de lycée en ligne destiné aux personnes chargées de la réception des demandes et des éventuelles pièces à joindre à la demande, ainsi que de la relance auprès des familles ;
- un kit de communication qui vous permettra d'accompagner les parents pendant la campagne et qui comprend : un document flyer à remettre, un tutoriel vidéo décrivant la demande de bourses de lycée en ligne, un tutoriel décrivant le parcours de connexion au portail Scolarité Services.



# Liste des actions à prévoir avant et pendant la campagne

Période	Actions	Ressources
Mars	<ul style="list-style-type: none"><li>• Informer les familles des élèves de troisième ou de lycée non boursiers que la demande de bourse de lycée pour la rentrée 2019 s'effectuera en ligne ;</li><li>• Inciter les familles, si nécessaire, à se créer une adresse mèl (indispensable pour l'activation du compte Education nationale) et à contacter les services sociaux ou les associations locales pour être aidées dans cette démarche ;</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Affiche - flyer</li><li>• Simulateur et informations sur <a href="http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee">www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee</a></li></ul>
Mars	<ul style="list-style-type: none"><li>• Activer les téléservices (pour les établissements qui n'ont aucun service ouvert) ;</li><li>• Notifier les comptes Education nationale des responsables d'élèves scolarisés en 3ème ou au lycée en 2018-2019 ;</li><li>• Personnaliser le message d'accueil de l'établissement sur le portail Scolarité services (annonce ouverture du téléservice bourse de lycée fin mars 2019, contact établissement).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Guide de préparation de la campagne de bourses de lycée 2019/activation des comptes</li></ul>
Mars	<ul style="list-style-type: none"><li>• Communiquer aux responsables d'élèves leur compte Education nationale qui permet de se connecter au portail Scolarité Services et d'accéder à la demande de bourse de lycée.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Courrier ou mèl de création des comptes Education nationale, générés automatiquement ;</li></ul>
Fin mars à fin juin	<ul style="list-style-type: none"><li>• Organiser les modalités d'accompagnement des parents d'élèves pour la demande de bourse de lycée en ligne :<ol style="list-style-type: none"><li>1. Au sein de l'établissement (espace dédié, personnes en charge...) ;</li><li>2. A l'extérieur de l'établissement avec les services sociaux et associations locales qui peuvent compléter l'action de l'établissement (ex : relayer l'information, assister à la création de comptes mèl...).</li></ol></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Guide de préparation de la campagne bourses de lycée 2019/témoignages</li></ul>
Fin mars	<ul style="list-style-type: none"><li>• Communiquer aux personnes qui seront chargées de renseigner les parents d'élèves les supports d'accompagnement fournis par le ministère.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Flyer à remettre aux parents</li><li>• Guide imprimable pour la connexion au portail Scolarité services</li><li>• Tutoriel vidéo pour la demande de bourse en ligne</li></ul>
Fin mars	<ul style="list-style-type: none"><li>• Communiquer à la personne chargée de la réception des demandes de bourses ou des justificatifs complémentaires à la demande en ligne le guide utilisateur de Siècle-Bourse qui vous est fourni.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Guide pour la gestion des demandes de bourse de lycée en ligne : réception des demandes ou justificatifs et transmission au service académique des bourses</li></ul>
De fin mars à fin de campagne	<ul style="list-style-type: none"><li>• Transmettre régulièrement au service académique des bourses (SAB) les justificatifs remis par les parents au secrétariat, à l'aide des bordereaux édités dans Siècle Bourse de lycée</li><li>• Transmettre au SAB les demandes papier reçues (bordereaux dans Siècle Bourse de lycée)</li><li>• Poursuivre l'information des parents d'élèves</li></ul>	
Courant mai et début juin En collège	<ul style="list-style-type: none"><li>• Identifier les élèves boursiers de 3<sup>ème</sup> qui n'ont pas présenté de demande de bourse (papier ou en ligne) et relancer les familles)</li></ul>	Edition disponible dans le module Bourse de lycée de Siècle



## Liste des actions à prévoir avant et pendant la campagne

Période	Actions	Ressources
A compter du 5 juillet	Transmettre les derniers justificatifs fournis et éventuelles demandes papier (y compris celles arrivées hors délai) au SAB	

### Clés de réussite de la campagne de bourse de lycée 2019

- **mobiliser les acteurs au sein de l'établissement** (professeurs principaux, CPE, assistants sociaux, service administratif et d'intendance...) **et à l'extérieur** (associations, centre sociaux...);
- **utiliser/diffuser les supports de communication et d'accompagnement** des familles (affiche, flyer, tutoriels vidéos, guides...);
- **faciliter l'accès des familles au service en ligne** en mettant à la disposition de celles qui le souhaitent un **accès internet** accessible soit aux jours et heures d'ouverture de l'établissement pendant la durée de la campagne, soit à des plages horaires communiquées aux familles, avec l'aide d'un agent de l'établissement si nécessaire (exigence CNIL).

## 1. L'activation des téléservices

Cette opération concerne les **établissements** qui n'ont **aucun service en ligne ouvert**.

L'activation des téléservices s'effectue dans le module **Administration Téléservices** de **SIECLE**, menu **Gestion des services > Ouverture – fermeture** :



Le paramétrage des services en ligne par le chef d'établissement s'effectue dans le même module.

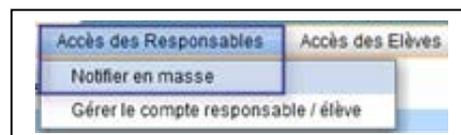
Le service « **Bourse de lycée** » est **ouvert dans tous les établissements publics** lorsque la campagne est disponible dans **SIECLE**.

## 2. La notification des comptes d'accès

Cette opération concerne les **établissements** qui n'ont **pas encore notifié de comptes** téléservices aux **responsables** légaux des élèves concernés par la campagne de bourse de lycée :

- élèves de 3<sup>ème</sup> de collège public
- élèves de lycée non boursiers en 2018-2019 et souhaitant présenter une demande pour 2019-2020

Elle s'effectue dans **Administration téléservices**, menu **Accès des responsables > Notifier en masse**.



**Remarque** : Un élève ne peut pas se connecter à la **demande de bourse de lycée** avec son propre compte. Un **compte responsable est absolument nécessaire**.

### 3. La personnalisation du message d'accueil

Dans le menu **Paramétrage > Message d'accueil** du module **Administration Téléservices**, l'établissement d'origine peut personnaliser le message qui sera affiché **en temps réel** sur la page d'accueil des services en ligne de l'élève et sur celle du responsable.

Il s'agit d'un **message général** concernant les services ouverts, qui peut permettre de valoriser la demande de **bourse de lycée en ligne** pendant le temps nécessaire, ou d'annoncer l'ouverture au 28 mars 2019 de ce service et les modalités d'accompagnement des parents prévues par l'établissement.

Exemple :

Administration Téléservices (Année 2018/2019)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Administration Téléservices / Paramétrage / Message d'accueil

Accueil Aide Impression Quoi de neuf Informations académiques

Gestion des téléservices Paramétrage Accès des Responsables Accès des Elèves Statistiques

Quitter

Vous pouvez définir un message d'information à destination des utilisateurs des téléservices. Ce message sera disponible dans la page d'accueil des téléservices.

**Message d'accueil(333/2000 caractères maximum)**

La demande de bourse de lycée pourra être réalisée de manière dématérialisée à compter du 28 mars jusqu'au 4 juillet 2019.

Vous pouvez solliciter l'établissement si vous rencontrez des difficultés pour utiliser ce service et vous reporter aux documents d'information qui seront distribués dans la deuxième quinzaine du mois de mars.

**Aperçu :**

La demande de bourse de lycée pourra être réalisée de manière dématérialisée à compter du 28 mars jusqu'au 4 juillet 2019.

Vous pouvez solliciter l'établissement si vous rencontrez des difficultés pour utiliser ce service et vous reporter aux documents d'information qui seront distribués dans la deuxième quinzaine du mois de mars.

Bienvenue Mme [Nom] Dernière connexion le 14/03/2019

**MON COMPTE**

- ACCUEIL
- FICHE DE RENSEIGNEMENTS
- BOURSE DE LYCÉE
- HENRI POINCARÉ LYCÉE HENRI POINCARÉ
- CONTACT
- SE DÉCONNECTER

**ACCUEIL**

**MESSAGE DE L'ÉTABLISSEMENT**

La demande de bourse de lycée pourra être réalisée de manière dématérialisée à compter du 28 mars jusqu'au 4 juillet 2019.

Vous pouvez solliciter l'établissement si vous rencontrez des difficultés pour utiliser ce service et vous reporter aux documents d'information qui seront distribués dans la deuxième quinzaine du mois de mars.

**BOURSE DE LYCÉE**

Pour faire votre demande, prenez votre avis d'impôt 2018 sur les revenus 2017.

Pour en savoir plus sur le module Administration Téléservices, vous pouvez vous reporter à la documentation "Administration Téléservices - Guide utilisateur" fournie par les services informatiques de votre rectorat.